

**RAPPORT LOI ENERGIE CLIMAT
2023**

Table des matières

A propos de ce rapport	2
Introduction.....	3
Partie Obligatoire.....	4
I. Démarche générale pour Portzamparc Gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).....	4
A) Résumé de la démarche	4
B) Moyens utilisés pour informer les souscripteurs/clients	13
C) Adhésion de l'entité, ou de produits, à une charte, un code, initiative ou label.....	16
D) Produits financiers « article 8 » et « article 9 ».....	18
Parties Additionnelles.....	19
II. Moyens internes déployés par Portzamparc Gestion.....	19
A) Moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement.....	19
B) Renforcement des moyens.....	20
Loi Rixain.....	22
III. Stratégie d'engagement : vote, dialogue et engagement	23
A) Dialogue dirigeant et stratégie d'engagement	23
B) Politique de vote.....	23
C) Bilan de la stratégie d'engagement et de la politique de vote 2023.....	25
IV. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	26
A) Risques climatiques	26
B) Risques liés à la biodiversité	28
C) Contrôle et gestion des risques ESG.....	28
V. Déclaration des principales incidences négatives (PAI).....	29
Avertissements	32

A propos de ce rapport

Ce rapport est rédigé par Portzamparc Gestion dans le cadre de la réglementation française et plus spécifiquement de l'article 29 de la Loi Energie Climat, relatif à la transparence extra-financière des acteurs de marché. Cet article prévoit une transparence sur leur prise en compte des principales incidences négatives de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, dit « décret 29 LEC », pris en application de l'article 29 de la loi dite « Energie Climat », s'inscrit dans la continuité du cadre réglementaire français (Article 173-VI de la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte). Il complète également certaines dispositions du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (SFDR). Ce décret détaille le contenu du rapport 29 LEC visant à renforcer la transparence des acteurs autour de leurs pratiques extra-financières, notamment la prise en compte des risques climatiques et de biodiversité.

Le présent rapport produit par Portzamparc Gestion a pour objectif de répondre à cette obligation. **Ne dépassant pas les 500 millions d'euros d'encours sous gestion, Portzamparc Gestion est tenu de suivre le plan de l'Annexe A fourni par l'AMF**, conformément à l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier. Au-delà des obligations de Portzamparc Gestion, une partie additionnelle a été ajoutée au rapport LEC 29 (page 12). La période de référence du présent rapport est l'exercice et l'année civile 2023.

Introduction

Portzamparc Gestion est une société de gestion de portefeuilles, filiale à 100% de Portzamparc. Depuis 2019, nous avons rejoint le Groupe BNP Paribas. Nous nous inscrivons donc dans la continuité des engagements du Groupe portons les mêmes convictions environnementales et sociales. Notre expertise sur le segment des petites et moyennes capitalisations européenne constitue un ADN qui demeure et nous caractérise au sein du Groupe BNP Paribas.

Depuis maintenant 35 ans, l'investissement sur les marchés financiers est au cœur des activités de Portzamparc Gestion et l'essence de l'expertise de nos équipes.

Nos investissements participent à l'émergence de champions locaux, au développement international. Nos participations sont créatrices d'emplois de proximité, et participent notamment au développement des compétences nécessaires à la transition environnementale et sociale. Elles dynamisent le tissu industriel et les activités de services dans nos régions et favorise l'innovation. Nous affichons la volonté d'accompagner le développement des sociétés que nous suivons et dans lesquelles nous investissons.

Le savoir-faire de Portzamparc Gestion repose sur l'expression de convictions fortes.

Nos décisions sont avant tout guidées par la solidité, les qualités intrinsèques et les perspectives des entreprises, tout en gardant à l'esprit les grandes tendances macroéconomiques.

Portzamparc Gestion propose une offre en gestion collective, **fidèle à son ADN petites et moyennes entreprises**, et une offre en délégation de gestion sur l'ensemble des classes d'actifs.

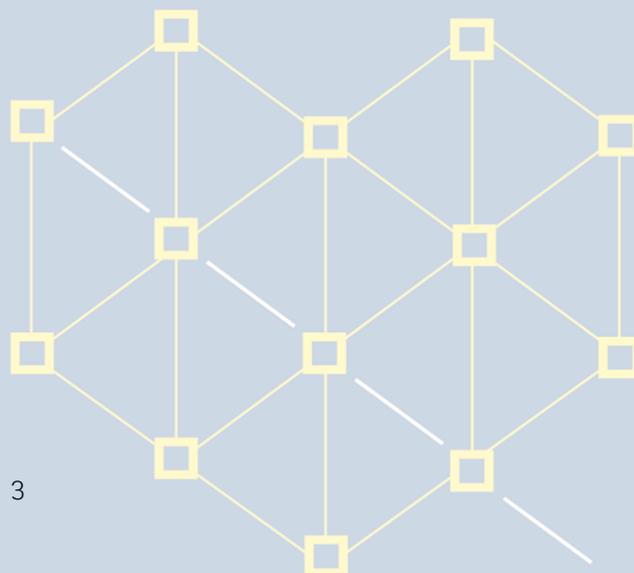
Avec une expertise de plus de 20 ans sur les petites et moyennes valeurs et avec un processus d'allocation et de sélection pratiqué en toute indépendance, Portzamparc Gestion contribue au développement de l'économie réelle et à la croissance des PME-ETI cotées.

L'offre en délégation de gestion se retrouve au travers des mandats OPC et des mandats titres PME-ETI cotées, éligibles au sein de comptes-titres, PEA, PEA-PME et de contrats d'assurance-vie.



LA PUISSANCE DES PME

**AU CŒUR DE
NOTRE GESTION**



Partie Obligatoire¹

I. Démarche générale pour Portzamparc Gestion sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

A) Résumé de la démarche

Résumé de la démarche du Groupe BNP Paribas,

Institution financière de référence, BNP Paribas considère les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme un axe majeur de son modèle économique et de sa responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Depuis, plus d'une décennie, BNP Paribas a intégré des critères environnementaux, sociaux dans ses politiques de financement et d'investissement afin d'orienter son modèle économique vers l'accompagnement de la transition énergétique et écologique, en prenant des engagements pionniers en matière de restriction du financement des activités les plus dommageables pour l'environnement et le climat.

Le Groupe a participé à de nombreux travaux collectifs de la profession qui ont structuré la finance durable, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

La stratégie de RSE de BNP Paribas est fondée sur une analyse poussée de ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à travers une matrice de matérialité élaborée en concertation avec ses parties prenantes, adossée sur un cadre scientifique et principiel de référence. La raison d'être de BNP Paribas prend en compte de manière centrale ces enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cette stratégie lui a permis d'acquérir une position de leader en matière de finance durable grâce à de nombreuses solutions pour accompagner la transition écologique et sociale de ses clients : obligations durables, crédits à impact positif, épargne responsable, offres financières inclusives, etc.

[Ces enjeux ESG sont pris en compte de manière centrale dans la raison d'être de BNP Paribas.](#)

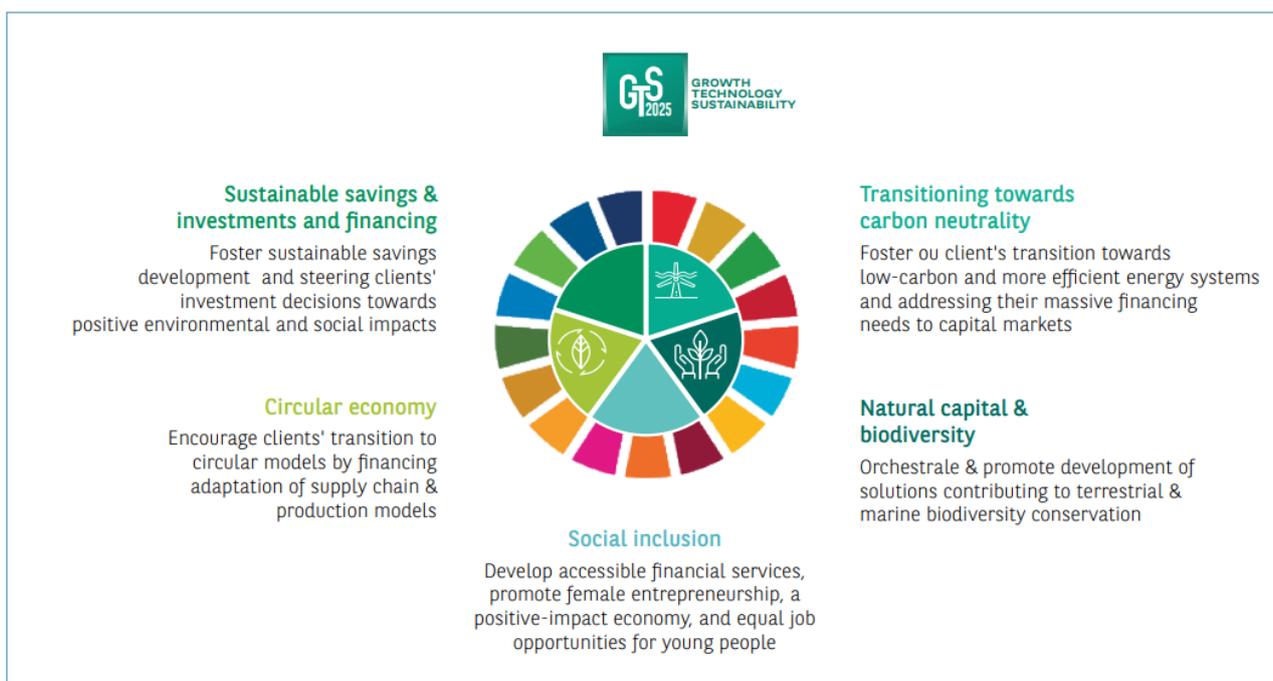
Conscient de la nécessité d'intégrer sa stratégie RSE à son modèle d'affaires afin d'atteindre les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance ambitieuse qu'il s'est fixé, le Groupe a lancé en 2022 son plan 2025 intitulé GTS (*Growth, Technology, Sustainability*).

Le volet Sustainability est bâti autour de trois axes stratégiques au service de ses clients et de la société :

- L'alignement des portefeuilles du Groupe avec des trajectoires compatibles avec la neutralité carbone collective en 2050 par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;

¹ Ne dépassant pas les 500 millions d'euros d'encours sous gestion, Portzamparc Gestion est tenu de suivre, à minima, le plan de l'Annexe A fourni par l'AMF, conformément à l'article D.533-16-1 du Code monétaire et financier.

- L'accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable et bas-carbone, aussi bien par la mise à disposition toujours plus large de produits de finance durable que grâce à l'expertise de ses collaborateurs (*Low-Carbon Transition Group, Network of Experts in Sustainability Transition*) ;
- Le renforcement de la culture ESG par le déploiement de processus et d'outils de pilotage adaptés, le suivi du développement des normes de place, et par une gouvernance renforcée, directement supervisée par son Administrateur Directeur Général.



La politique de responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas est structurée autour de 4 piliers et 12 engagements conformes aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Cette stratégie RSE vise à participer à la construction d'un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du groupe. L'ensemble des engagements RSE volontaires pris par BNP Paribas sont détaillés dans son [document d'enregistrement universel](#).

Résumé de la démarche de Portzamparc Gestion

En tant qu'acteur engagé et responsable, Portzamparc Gestion intègre pleinement l'analyse des risques et des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son activité de gestion d'actifs.

Portzamparc Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies ([UN PRI](#)) depuis 2019 et a adopté pour l'ensemble de sa gestion une politique d'investissement responsable. Cette démarche d'investisseur responsable est un des axes de la démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) adoptée par Portzamparc Gestion.

Ce rapport est également disponible sur notre site internet, page [Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion](#).

L'ensemble de notre gamme OPCVM est labellisée ISR et à ce titre nos fonds ont des objectifs de gestion extra-financiers. Selon nous, l'intégration de ces critères ESG dans le choix des entreprises dans lesquelles nous investissons offre l'opportunité de générer de la valeur financière pour nos clients sur le long terme et d'analyser les risques financiers, opérationnels et de réputation.

Parce qu'investir est notre métier et notre expertise au quotidien, nous choisissons :

- d'exprimer de manière transparente notre approche de l'investissement durable au travers d'engagements précis,
- de soutenir une transition environnementale juste, moteur d'une croissance durable,
- d'investir sur le long terme, en engageant un dialogue avec les sociétés pour promouvoir les meilleures pratiques,
- De sensibiliser nos parties prenantes sur le rôle que peut et doit jouer la finance dans la transition vers une économie durable.

Pour Portzamparc Gestion, l'investissement durable repose sur ces piliers. Ensemble, ils contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissements nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, l'analyse des risques, et l'exercice de notre influence sur les entreprises dans lesquelles nous investissons.

1. Processus d'évaluation ESG

Nous mettons en place une gestion active et discrétionnaire fondée sur l'analyse fondamentale, recherche extra-financière et analyse quantitative.

L'analyse fondamentale consiste en un examen approfondi des agrégats financiers de l'entreprise, en partant de ses postes au bilan (capitalisation, endettement...) et en passant par l'analyse de l'activité de l'entreprise (croissance, rentabilité, génération de cash...) et de ses perspectives, tout en tenant compte des ratios boursiers (PER, rendement, PEG, ...) de la société cotée.

L'analyse quantitative consiste à classer les sociétés à partir d'un outil propriétaire : le « **GPS BCAP** ». C'est un indicateur quantitatif qui permet de cartographier les valeurs dans des phases tendanciennes de façon très factuelle.

La recherche extra-financière est basée sur l'étude de critères ESG, i.e. environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Nous nous appuyons sur la recherche et la méthodologie d'analyse développée par le Sustainability Center de BNP Paribas Asset Management afin de noter les entreprises présentes dans nos univers.

Cette méthodologie de notation a été créée en 2015 par BNP Paribas Asset Management dans le but principal de soutenir l'activité liée à l'Investissement Socialement Responsable (ISR), ainsi que pour informer et améliorer nos pratiques d'engagement avec les entreprises. En 2020, l'équipe du Sustainability Center a procédé à une mise à jour complète de ce modèle de notation : « la méthodologie ESG 1.2 » avec la collaboration du département « Quantitative Research Group » (QRG) et des équipes d'investissement. Il s'agissait d'une étape supplémentaire vers l'intégration croissante des critères ESG dans l'ensemble des stratégies d'investissement de BNPP AM et du Groupe BNP Paribas. Le contrôle et la qualité des données est une étape importante de ce nouveau modèle de notation ESG.

La sélection des métriques et pondérations présentées dans le modèle de notation ESG de BNPP AM se base sur les critères suivants :

Matérialité des critères ESG – Nous avons sélectionné les indicateurs les plus importants au regard des analyses sectorielles de notre équipe de recherche ESG et ce, en adéquation avec les travaux effectués par le Sustainable Accounting Standards Board (SASB) et d'autres fournisseurs de données (broker, recherche académique etc.)

Mesurabilité – Nous faisons le choix de l'utilisation de mesures de performance (numériques) pour l'évaluation ESG des entreprises. Il est néanmoins important de noter qu'il existe une quantité limitée de ces métriques, notamment concernant certains enjeux comme ceux liés à la chaîne d'approvisionnement ou au dialogue social par exemple. Dans ces cas précis, nous utilisons des mesures dites de « programmes » ou de « politiques » faisant référence aux actions mises en œuvre par les entreprises.

Disponibilité, qualité, biais et corrélation des données – Nous avons effectué une analyse approfondie des données de nos fournisseurs pour évaluer la qualité, les biais potentiels et la corrélation des données sur chacun des émetteurs de notre univers d'investissement. Cela nous a permis de supprimer la duplication des données (au sein de notre data model), et d'assurer des contributions adéquates à la présélection des métriques les plus pertinentes pour chacun des secteurs.

En découle de ces 3 critères, une surpondération des métriques de performances et des métriques numériques au sein de notre modèle de notation ESG. Ci-dessous, la définition des différentes métriques de notre modèle de notation ESG :

- **Performance** : les mesures de performance sont des points de données numériques quantitatives ou des événements réels et des résultats mesurables. Cela comprend, par exemple, les émissions de GES, la consommation totale d'énergie, turnover, le pourcentage d'employées féminines. Les controverses et les incidents constituent un sous-ensemble important de mesures de performance dans notre modèle, ils reflètent des événements indésirables réels survenus dans une entreprise et liés à des problèmes ESG spécifiques.
- **Programmes** : ces indicateurs indiquent l'existence d'un programme pour atteindre un objectif ou une cible. Cela peut être des programmes d'énergie

renouvelable, de diversité des employés ou de surveillance de la chaîne d’approvisionnement. La qualité de ces programmes est généralement évaluée par notre fournisseur de données et peut inclure un élément de subjectivité dans l’évaluation.

- **Politiques** : Ces critères indiquent la présence d’une politique ou d’une pratique commerciale, comme les politiques de discrimination, la confidentialité des données ou les politiques de sécurité de la chaîne d’approvisionnement. La plupart de ces divulgations ESG sont de nature qualitative. Il convient de noter que de nos fournisseurs de données actuels ajoutent parfois une analyse critique lors de l’évaluation de l’existence de ces politiques et les indicateurs peuvent être sujets à des ajustements.

Les fournisseurs de données ESG :

FOURNISSEURS EXTERNES SPÉCIALISÉS	RECHERCHE QUALITATIVE APPROFONDIE	INSTITUTIONS INTERNATIONALES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sustainalytics <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs Pacte Mondial de l'ONU, controverses ▪ Trucost/S&P/Carbone 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Données sur les émissions de CO2 ▪ ISS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche sur la gouvernance ▪ Beyond Ratings <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dette souveraine ▪ Vigeo Eiris <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pacte Mondial, controverses ▪ Courtiers ESG et généralistes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contacts avec les entreprises et parties prenantes clefs ▪ Travaux universitaires ▪ Recherches de la société civile ▪ Publications officielles des émetteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Eurostat ▪ OCDE ▪ Nations Unies ▪ Banque Mondiale ▪ Agence Internationale de l'Énergie ▪ Organisation Mondiale de la Santé

Source : BNP Paribas Asset Management

Ces analyses sont régulièrement complétées par des rencontres avec les dirigeants des sociétés étudiées.

De même, nous appliquons les standards de BNP Paribas Asset Management relatifs aux votes en Assemblées Générales.

2. Intégration ESG : au-delà des règles groupe, Portzamparc Gestion prend des engagements

Depuis 2022, l’ensemble de notre gamme OPCVM est labellisée ISR. A ce titre nos fonds ouverts ont des objectifs extra-financiers en ligne avec le référentiel V2 : note ESG moyenne, indicateurs de performance extra-financiers, engagement actionnarial et vote aux assemblées générales. Pour plus d’informations, veuillez vous référer à notre

Code de Transparence disponible sur la page « Engagement Responsable de notre site internet ».

Portzamparc Gestion est signataire des PRIs depuis 2019. Notre activité de multi-gestion ne sélectionne que des gestionnaires de fonds eux-même signataires des PRIs.

Nos gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG matériels sur un secteur donné. Conformément à nos convictions, cette démarche leur permet d'identifier les risques et les opportunités de ces sociétés.

3. Conduite responsable des entreprises et exclusions

Portzamparc Gestion applique pour tous ses investissements la politique de « Conduite responsable des entreprises » développée par BNP Paribas Asset Management. Le processus des exclusions est fondé sur plusieurs cadres normatifs :

- Il intègre la liste d'exclusions RSE du Groupe BNP Paribas, développé au travers [des Politiques de financement et d'investissement sur les secteurs sensibles](#) ainsi que les [activités, produits et services exclus](#).
- sur les 10 principes du **Pacte Mondial des Nations Unies**. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits humains, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.
- et enfin ce cadre est complété par les « **Principes directeurs pour les entreprises multinationales** » rédigés par L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). *« Ces principes directeurs sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales afin de favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, et de la concurrence »* (source : www.oecd.org)

A propos des exclusions du Groupe BNP Paribas

Le Groupe a amendé sa politique sur le pétrole et le gaz : il n'accorde plus de financement au développement de nouveaux projets pétroliers ou gaziers, quelles que soient les modalités de financement, ni aux acteurs non diversifiés de l'exploration production pétrolière.

En 2023 également, BNP Paribas a modifié sa politique minière pour exclure tout financement de projet lié à l'extraction du charbon métallurgique, en complément de son engagement de sortie du charbon thermique.

Dans la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre le changement climatique et d'alignement de ses activités avec un objectif de contribuer à la neutralité carbone en 2050, BNP Paribas a développé des politiques ESG

couvrant aujourd’hui huit secteurs majeurs²(1), que ce soit au niveau des projets ou des entreprises. Elles traitent également des enjeux fondamentaux tels que les droits humains et la biodiversité et s’appliquent à l’ensemble des activités du Groupe. Elles sont régulièrement adaptées pour mieux prendre en compte les nouveaux enjeux des secteurs couverts en augmentant le niveau d’ambition.

Les listes de restriction d’activité

Afin d’identifier les entreprises présentant les risques environnementaux et sociaux les plus élevés, en complément des politiques de financement et d’investissement, le Groupe a créé des listes de restriction d’activité selon le niveau de risques ESG constaté. À fin 2023, ces listes comprenaient 1 718 sociétés, dont 86 sous surveillance et 1 432 sociétés sous restriction. Les sociétés placées sous surveillance font l’objet de mesures d’engagement de la part du Groupe, afin qu’elles modifient durablement leurs pratiques, réduisent leurs risques ESG et qu’elles soient alignées avec les politiques et objectifs du Groupe. Pour les sociétés sous restriction, le Groupe proscrit tout financement ou investissement avec elles.

En 2020, BNP Paribas a annoncé sa sortie totale de la chaîne de valeur du charbon thermique d’ici 2030 dans les pays de l’Union européenne et de l’OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), et d’ici 2040 dans le reste du monde. En 2023, conscient de l’impact du charbon métallurgique sur les émissions de CO2, le Groupe a amendé sa politique minière pour exclure tout financement de projet lié à son extraction. De plus, BNP Paribas a décidé de réduire massivement ses financements au secteur du pétrole et du gaz.

Depuis 2017, il ne finance plus, depuis plusieurs années, de projets liés au pétrole et au gaz non conventionnels et aux activités pétrolières et gazières localisées en zones particulièrement sensibles en matière de biodiversité (Arctique et Amazonie).

De plus, BNP Paribas n’accorde plus de financement au développement de nouveaux projets pétroliers ou gaziers, quelles que soient les modalités de financement, et arrête de façon programmée les financements consentis aux indépendants pétroliers destinés à soutenir la production pétrolière (crédits accordés aux entreprises ou financement de type reserve based lending), réduisant ainsi drastiquement son exposition aux énergies fossiles.

4. Notre démarche RSE

Portzamparc Gestion s’inscrit dans la démarche RSE du Groupe BNP Paribas.

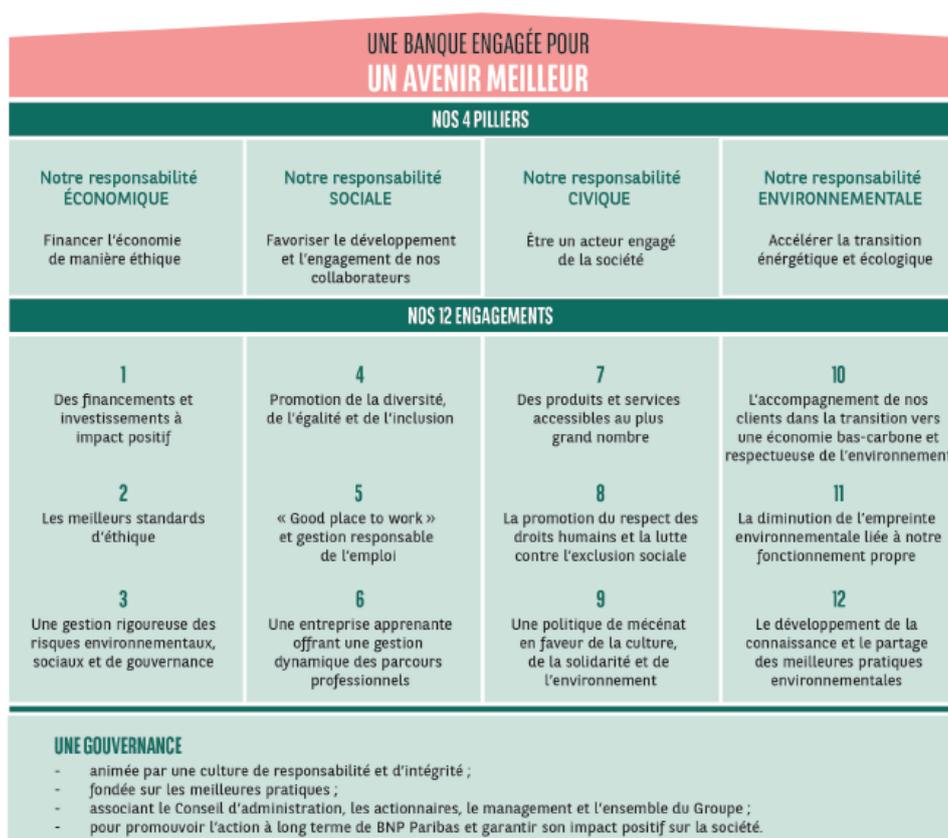
La stratégie RSE du Groupe, en ligne avec les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, consiste à accompagner tous les clients, particuliers, entreprises et institutionnels, dans leur transition vers une économie neutre en carbone qui utilise raisonnablement les ressources de la planète, permet l’inclusion des plus fragiles et respecte les droits humains. Elle est structurée autour de quatre piliers et de 12 engagements qui reflètent ses enjeux de RSE, ainsi que les réalisations concrètes de la Banque. Cette stratégie, qui s’inscrit dans un processus d’amélioration continue, a pour objectif de participer à la construction d’un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du Groupe. Cette ambition est reflétée dans le plan stratégique GTS (Growth, Technology, Sustainability) 2025, dont les enjeux de durabilité sont un des piliers : Sustainability. Son déploiement

² [Politiques de financement et d’investissement – BNP Paribas \(group.bnpparibas\)](#)

implique l'ensemble des métiers, réseaux, filiales et géographies du Groupe, sous l'égide d'une gouvernance organisée au plus haut niveau de la Banque.

L'ensemble du Groupe est concerné par le suivi des enjeux ESG. Un Comité stratégique de la finance durable, bimestriel et présidé par l'Administrateur Directeur Général de BNP Paribas, valide la stratégie globale en matière de finance durable et décide des engagements pris par le Groupe. Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2023. Le pilotage de la politique RSE est assuré par la Direction RSE, rattachée à la Direction de l'Engagement d'entreprise, représentée au Comité Exécutif du Groupe, lequel statue régulièrement sur des thématiques RSE. Le Conseil d'administration de BNP Paribas détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux des activités de BNP Paribas. Les thématiques en lien avec la RSE ont été spécifiquement abordées 48 fois lors de Conseils et Comités en 2023, en particulier en Conseil d'administration, lors de sessions du Comité de gouvernance, d'éthique, des nominations et de la RSE (CGEN) ou du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

La stratégie RSE du Groupe peut être résumée comme suit :



1 PORTZAMPARC

UN ACCOMPAGNEMENT EN BOURSE DURABLE

“ Notre conviction : la proximité, l’accompagnement humain et le respect d’une éthique rigoureuse, sont un engagement de relations solides et pérennes envers nos clients”



Accompagnement humain et personnalisé

- Basé sur la confiance
- De proximité
- S’inscrivant dans la durée



Accompagnement serein

- S’appuyant sur les sciences comportementales

Avec nos 4 implantations régionales (Lyon, Marseille, Nantes et Paris), nous nous positionnons comme un partenaire de proximité pour orienter les investissements vers l’économie réelle.

Chaque client, particulier, entreprise et institutionnel, est accompagné par un interlocuteur dédié.

Cet accompagnement personnalisé place l’humain au cœur de nos exigences et de nos priorités dans la relation avec nos clients.

Cet accompagnement s’inscrit dans la confiance et la durée, en respectant le niveau de risque accepté et défini ensemble.

En nous appuyant sur les sciences comportementales, nous cherchons à détecter et à analyser l’irrationalité du marché. L’objectif est de mieux vous accompagner en Bourse, pour un investissement plus serein.

2 PORTZAMPARC

UN INVESTISSEMENT EN BOURSE RESPONSABLE



Des investissements sélectifs

- En ajoutant à notre processus de sélection de titres, les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance



Un actionnaire responsable



“ Notre conviction : l’approche extra financière complète l’analyse d’une société et est indissociable d’un investissement en Bourse plus responsable ”

Dans nos processus de sélection de titres et de suivi des sociétés, l’analyse extra financière complète notre approche fondamentale : les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont scrutés de près.

Concrètement nous excluons les secteurs comme celui du tabac ou du charbon et sommes très sélectifs sur des secteurs « sensibles » : défense, énergie nucléaire ou énergie fossile.

Portzamparc suit les politiques sectorielles, définies par la politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) de BNP Paribas, pour exclure partiellement ou totalement des secteurs et des acteurs ayant des pratiques contraires à nos valeurs.

Nous assurons également dans le cadre de nos activités de conseil aux sociétés de gestion et aux entreprises un volet extra-financier innovant.

“ Notre conviction : depuis 2019 Portzamparc Gestion est signataire des PRI, Principes pour un Investissement Responsable ”

L’équipe de gestion prend en compte les questions ESG dans ses processus d’analyse et d’investissements.

Elle agit comme investisseur actif dans sa politique et ses pratiques en tant qu’actionnaire.

Elle entretient le dialogue sur les questions ESG avec les entités dans lesquelles elle investit.

3 PORTZAMPARC

AUPRES DES PME INNOVANTES

“ Notre conviction : entretenir le rôle fondamental de la bourse au service du financement et de la croissance de l'économie réelle, contribuer à l'emploi d'aujourd'hui et des futures générations ”



Mettre en lumière les projets

- Les innovations
- Les ambitions



Renforcer leur visibilité

- En France
- A l'international



Promouvoir les entreprises

- Au cœur de l'économie réelle
- Actives dans la réduction des impacts environnementaux

Expert des petites, moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaires, Portzamparc, avec ses 150 ans d'histoire, s'engage pour le rayonnement du tissu économique. Nous soutenons et accompagnons les entreprises françaises et européennes au cœur de l'économie réelle, qui financent leur croissance via les marchés boursiers.

Nous avons conscience de l'importance du rôle de ces sociétés génératrices d'emplois, dans notre environnement économique.

Aussi, nous les accompagnons dans la recherche d'autres sources de financement que le crédit bancaire pour leur évolution en France, en Europe et à l'international.

Nous sommes mobilisés auprès des entrepreneurs pour mettre en lumière leurs projets et leurs ambitions.

Nous sommes particulièrement actifs dans le conseil aux entreprises fortement engagées en faveur de la transition énergétique.



4 PORTZAMPARC

AUPRES DE SES COLLABORATEURS



Evolution professionnelle et personnelle

- Formations
- Mobilité fonctionnelle
- Temps partiel
- Mobilité géographique



Encadrement spécifique des jeunes

- Communauté
- Entraide



Good place to work

- Travail à domicile
- Convivialité



Team RSE



“ Notre conviction : grâce à l’implication de nos équipes et notre accompagnement dans leurs projets, nous sommes un acteur responsable de la société ”

Entreprise de 200 personnes, Portzamparc accompagne ses collaborateurs dans leurs évolutions professionnelles, personnelles mais aussi géographiques.

En suivant des jeunes collaborateurs dans leur formation, leur apprentissage et en les recrutant, nous sommes engagés auprès de nos stagiaires, alternants et contrats Pro.

Ils forment une communauté active, pourvoyeurs d’idées créatives et innovantes pour l’ensemble des collaborateurs. Ils sont encadrés, formés et grandissent avec nous.

Aux côtés de l’ensemble de nos collaborateurs, nous participons à des actions concrètes qui leur tiennent à cœur.

Notre Team RSE a pour objectif de centraliser les idées des collaborateurs pour les transformer en actions.

Quelques réalisations

- La Cravate Solidaire; Journée RSE; Promotion de l’économie circulaire via Use It Again ;
- Soutien de l’Association « Imagine For Margo »; Participations « Courses solidaires » : Corrida, Parisienne, Spécial Olympique, Téléthon ;
- « Climate seed » pour compenser les émissions carbone de nos événements

B) Moyens utilisés pour informer les souscripteurs/clients

Les sujets de finance durable, de RSE et des enjeux ESG font l'objet de plusieurs publications (communiqués de presse, publications réseaux sociaux, rapport annuel). Certains documents répondent davantage à des exigences réglementaires, d'autres témoignent d'une volonté de transparence et de sensibilisation sur les approches et les engagements pris. Cette documentation s'adresse à l'ensemble de ses parties prenantes : acteurs de la place financière, régulateurs, organisations non gouvernementales, partenaires, clients et à l'ensemble de la société civile.

Nous publions chaque année nos rapports extra-financiers, d'engagement et de vote. Ces derniers sont vérifiés par notre auditeur dans le cadre de la labellisation ISR de nos 4 fonds article 8. Nous publions aussi un rapport de transparence en tant que signataire des PRI.

Chaque mois, nous publions des reporting sur les fonds. Ces derniers contiennent entre autres les données ESG les plus pertinentes en fonction des fonds comme le score ESG, l'empreinte carbone, et la contribution E, S et G des portefeuilles par rapport à leur univers d'investissement.

Régulièrement,

- Conformément aux modifications apportées à la réglementation MiFID II, nous publions des rapports sur le modèle ESG européen (EET)
- Tout au long de l'année, nous proposons un podcast « horizon durable » qui partage avec ses auditeurs des histoires entrepreneuriales apportant des solutions à des problématiques environnementales et sociales.
- Nous publions les principales politiques, principes et rapports annuels portant sur le vote et l'engagement, sur [notre site internet](#).

Plusieurs de ces publications sont disponibles depuis [notre site internet](#), notamment :

- Notre [Politique de rémunération](#).
- Notre [Politique d'engagement](#).
- Nos Rapports extra-financiers sur les pages de nos fonds,
- Notre [Rapport d'engagement](#).
- Notre [Code de transparence](#).
- Notre [démarche d'investisseurs responsables](#).

C) Adhésion de l'entité, ou de produits, à une charte, un code, initiative ou label

Au 30 décembre 2023, les encours liés à nos OPCVM labélisés ISR représentent 139 millions d'euros. Le pourcentage de ces actifs avec un label ISR rapporté aux encours totaux sous gestion est de 43.5 % au 31 décembre 2023. Les encours totaux regroupent la gestion collective, la gestion sous mandat et la multigestion.

Label ISR



Créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants. Il cherche aussi à assurer que la gestion d'un fonds soit basée sur des méthodologies solides avec un haut niveau de transparence et de qualité de l'information.

Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter certains critères portant notamment sur :

- Les objectifs (financiers et ESG) du fonds. Ceci comprend la vérification que ces objectifs sont clairement définis et décrits aux investisseurs et pris en compte dans la formulation de la politique d'investissement du fonds,
- La méthodologie d'analyse ESG et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion,
- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille,
- La stratégie d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue),
- Une transparence renforcée de la gestion du fonds,
- La mise en évidence des impacts positifs de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable.

Les fonds Portzamparc PME ISR & Portzamparc Entrepreneurs ISR ont obtenu le Label ISR en décembre 2020. Les fonds Portzamparc Opportunités ISR et Portzamparc Europe PME ISR ont obtenu le Label ISR en janvier 2023. Les 4 fonds de la gamme Portzamparc Gestion sont catégorie 1 AMF et article 8 au sens de la réglementation SFDR.

Pour plus d'informations sur le label ISR, veuillez consulter le site : <https://www.lelabelisr.fr/quest-ce-que-isr/>

Principes pour l'Investissement Responsable - 2019



Le PRI est le premier promoteur mondial de l'investissement responsable, s'employant à comprendre les implications des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance en matière d'investissement, et à soutenir son réseau international d'investisseurs signataires dans l'intégration de ces facteurs au sein de leurs décisions d'investissement et d'acquisition. Le PRI agit durablement dans l'intérêt de ses signataires, des marchés financiers

et des économies dans lesquels ils opèrent et, fondamentalement, de l'environnement et de la société dans son ensemble. Les signataires gèrent plus de 70 000 milliards de dollars.

D) Produits financiers et encours « article 8 » et « article 9 »

Le tableau ci-dessous présente la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

<i>Fonds</i>	<i>Label</i>	<i>Catégorie SFDR</i>
Portzamparc PME ISR	ISR	Article 8
Portzamparc Entrepreneurs ISR	ISR	Article 8
Portzamparc Opportunités ISR	ISR	Article 8
Portzamparc Europe PME ISR	ISR	Article 8

Le tableau ci-dessous présente la part globale des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par Portzamparc Gestion.

	<i>Encours au 31/12/2023 (en K€)</i> <i>prenant en compte des critères ESG</i>	<i>Part des encours prenant en compte des</i> <i>critères ESG dans le montant total des</i> <i>encours gérés par l'entité</i>
<i>Encours Article 8</i>		
Gestion Collective	139 040	43.5%
Délégation de Gestion	102 524	32%
<i>Encours Article 9</i>		
Délégation de Gestion	4 791	1,5%
Encours Total	246 355	77.5%

Les encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance représentent 246 millions d'euros au 31/12/2023, soit une part globale de 77.5% du montant total des encours gérés par Portzamparc Gestion.

Parties Additionnelles

II. Moyens internes déployés par Portzamparc Gestion

A) Moyens dédiés à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

Portzamparc Gestion mobilise des ressources humaines pour l'aboutissement des enjeux liés à la finance durable. Les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable sont :

- Les gérants Portzamparc Gestion (3 personnes) et un analyste buy-side
- Une responsable ESG qui couvre l'intégration ESG, le développement et mise en application de la stratégie des fonds, l'engagement actionnarial

Les gérants de portefeuilles et l'analyste buy-side

Les **gérants de portefeuilles** intègrent les critères ESG dans l'évaluation des entreprises avant de les intégrer dans leurs portefeuilles. La mise en œuvre réussie des principes d'intégration ESG, en surperformant l'univers d'investissement est un objectif clé de l'équipe de gestion. Chez Portzamparc Gestion, les gérants et l'analyste buy-side sont les principaux contributeurs de l'engagement actionnarial au travers des votes en assemblée générale et de leur présence à de nombreuses rencontres entreprises/investisseurs (plus de 400 entreprises rencontrées par an).

Responsable ESG

En 2022, Portzamparc Gestion recrute une **responsable des sujets ESG** afin de développer et mettre en œuvre la stratégie extra-financière de la société de gestion, notamment via la labellisation ISR de nos fonds ouverts. Elle est aussi en charge de piloter l'engagement actionnarial, intégrer la donnée ESG provenant de BNPP Asset Management et du Groupe BNP Paribas dans des outils propriétaires, développer et publier les rapports extra-financiers et réglementaires.

La responsable ESG est le point de contact privilégié au sein du groupe sur les sujets extra-financier. Elle est à ce titre « ESG champion », correspondant ESG désigné par BNP Paribas Asset Management.

Les **ESG Champions** sont les relais d'informations privilégiées du « Sustainability Centre » en interne et en externe. Les Champions ESG sont experts en la matière au sein de leurs équipes. Ils se réunissent tous les mois, reçoivent

de l'information et bénéficient de formations pour se tenir à jour de l'évolution des marchés ESG, de notre méthodologie ESG, de nos politiques d'exclusion et de nos activités de vote et d'engagement.

Au sein du Sustainability Centre

Portzamparc Gestion s'appuie sur l'expertise du « [Sustainability Centre](#) » de BNP Paribas Asset Management.

Créé en 2017, Le Sustainability Centre fournit aux équipes d'investissement de BNPP AM des recherches, des analyses et des données liées aux entreprises et aux différents secteurs d'activités. Il les assiste également pour intégrer pleinement les risques et les opportunités liés au développement durable au sein des stratégies d'investissement. Au total, le Sustainability Centre est composé de **30 experts ESG pluridisciplinaires** : sectoriels, thématique (climat, biodiversité, social investissement à impact) avec un volet « données » (développement d'outil et de base de données associées à chaque thématique comme la base SDG Fundamentals). L'équipe travaille avec les **analystes quant / analystes « données »** de BNPP Asset Management, et les **experts règlementaires** de l'autre.

B) Renforcement des moyens

1. Les formations

- Dans la continuité du plan GTS 2025, BNP Paribas poursuit son plan d'accompagnement au changement, avec pour objectif d'ancrer et de diffuser la culture de la finance durable dans le parcours du collaborateur. Il s'appuie sur les moments clés de ce parcours, notamment le recrutement, l'intégration, les évaluations professionnelles, la mobilité et la formation.
- Le catalogue des compétences du Groupe a également été enrichi sur la thématique de la finance durable et une nouvelle famille professionnelle Sustainability a été créée afin d'accompagner le Groupe dans sa transformation. Par ailleurs, les collaborateurs ont la possibilité de se former et de se doter des nouvelles compétences via la Sustainability Academy. À fin 2023, plus de 4 500 collaborateurs ont déclaré une compétence liée à la finance durable.
- Concernant l'axe Sustainability, la Sustainability Academy, lancée fin 2022, concrétise l'ambition du Groupe de doter tous ses collaborateurs des connaissances et compétences nécessaires à la réalisation de ses objectifs en matière de développement et de finance durable. Quel que soit son métier, sa fonction ou sa nature d'activité, chaque collaborateur peut s'approprier les enjeux du Développement et de la Finance Durable et comprendre le rôle et les engagements du Groupe sur les 5 thèmes(1) du pilier Sustainability du plan GTS 2025 grâce à un espace « Socle Commun ». Un espace « Contenus Spécifiques » donne accès aux savoirs et techniques nécessaires à chaque périmètre d'activité du Groupe pour accompagner ses clients dans la transition. En 2023, plus de 86 000 collaborateurs ont suivi au moins une formation de la Sustainability Academy, avec en moyenne 1,7 heure de formation par personne. Le Groupe accompagne par ailleurs le déploiement de fresques (2), sous forme d'ateliers collaboratifs facilitant le

passage à l'action. Elles ont permis de sensibiliser les collaborateurs dans plus de 20 pays, les Comex d'entités et de pays ainsi que les actionnaires, aux enjeux climatiques et de la biodiversité. Plus de 15 770 collaborateurs ont participé à ces ateliers en 2023.

- Les leaders du Groupe (Top Executives (Lfc), Senior Managers, Talents) étant clés pour contribuer à la réussite du plan GTS 2025, une offre globale de formation leur est proposée, notamment sur les sujets de Sustainability. Le Leadership Corner est l'espace dédié à cette communauté construit comme une académie de ressources riches et variées permettant de renforcer la culture du leadership.
- Pour répondre aux ambitions du plan GTS 2025 sur le volet Sustainability, la formation certifiante sur le « Positive Impact Business » co-construite entre BNP Paribas et l'Université de Cambridge a encore rencontré un vif succès cette année auprès des pionniers de l'impact positif : en modalité hybride, elle a formé et certifié, sur les cinq dernières années, 500 pionniers en développement durable en vue d'intégrer cette dimension dans leurs échanges et solutions avec leurs clients. Par ailleurs, le programme Shape The Future démarré en 2022 continue de se renforcer en 2023. Le programme certifiant « Mastering Sustainable Finance » a été construit, lancé et terminé avec une première cohorte de 130 Top Executives. Une deuxième cohorte de 150 Top Executives a été lancée en septembre 2023. En parallèle, des ateliers de réflexion et d'action dédiés aux Comités Exécutifs ont été construits et mis en œuvre, en partenariat avec l'Insead, avec l'objectif d'intégrer l'impact positif dans les stratégies de revenus des métiers.
- 60 % de l'équipe de gestion de Portzamparc Gestion a le CFA ESG : une qualification internationale en investissement ESG délivrée par le CFA Institute. Objectif souhaité en 2025 : 100 % de l'équipe de gestion.
- 100 % des collaborateurs de Portzamparc Gestion ont également pu participer à la fresque du climat qui se fonde sur les données issues des rapports scientifiques du GIEC. La Fresque du Climat encourage la diffusion rapide et à grande échelle d'une compréhension partagée des enjeux climatiques. Sa raison d'être est d'accélérer la compréhension des enjeux climatiques au niveau mondial pour contribuer à déclencher, au plus tôt, les bascules nécessaires à la préservation du vivant.
- Début 2024, Portzamparc Gestion a participé à la Fresque de la Biodiversité.

2. La stratégie de communication

En respect du règlement SFDR, la page [notre engagement de responsable](#) de Portzamparc Gestion contient les engagements de transparence en matière de durabilité de Portzamparc Gestion, ainsi que les informations relatives à leurs produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales ou ont un objectif d'investissement durable.

Le site contient également les informations relatives à l'engagement actionnarial (politique et bilan des votes), cf. section *D- Stratégie d'engagement* de ce rapport.

Sur notre page [notre engagement de responsable](#), nous communiquons les éléments suivants :

Notre démarche :

- [Code de transparence](#)
- [Démarche investisseurs responsable](#)

Notre engagement actionnarial

- [Politique d'engagement actionnarial](#)
- [Rapport d'engagement](#)

SFDR

- [SFDR – Caractéristiques environnementales et/ou sociales – Produits conformes Article 8](#)
- [Article 3 – Politique de gestion des risques de durabilité](#)
- [Politique de rémunération](#)

Loi Energie Energie Climat

- [Rapport art. 29 Loi Energie et Climat](#)

PRI

- [Dernier rapport PRI](#)

Les communiqués de presse, les réseaux sociaux, la présentation investisseurs et le rapport d'activité sont autant de canaux importants de la communication sur les engagements ESG de Portzamparc gestion.

Loi Rixain

La loi Rixain vise à accélérer l'égalité économique et professionnelle Femme / Homme et afficher sa représentation au sein des sociétés de gestion.

Sur 9 collaborateurs au sein de Portzamparc Gestion au 30/06/2024, 3 sont des femmes (33 %) à ce jour, et 2 font partie des équipes organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

III. Stratégie d'engagement : vote, dialogue et engagement

A) Dialogue dirigeant et stratégie d'engagement

Portzamparc Gestion est un acteur engagé auprès des PME-ETI cotées en France et en Europe. Nous entretenons des relations de proximité et de long terme avec ces sociétés. Cette position nous permet d'entretenir un dialogue autour de leur problématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Au sein notre univers d'investissement ESG (c'est-à-dire retranché des valeurs les moins bien notées), nous adoptons une approche par amélioration de note. Nous identifions les sociétés ayant des faiblesses sur l'un des piliers Environnemental, Social ou de Gouvernance et essayons de travailler avec elles pour améliorer ces aspects.

Nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme. Nos gérants dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement.

La politique d'engagement de Portzamparc Gestion est disponible sur notre site internet à cette adresse :

[Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion.](#)

B) Politique de vote

Nous pensons que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent impacter la valeur et la réputation des sociétés dans lesquelles nous investissons, et susciter des opportunités et risques systémiques. Nous appliquons donc les standards ESG dans nos critères de vote et nos processus d'investissement afin d'agir dans l'intérêt à long terme de nos clients. Les principes suivants constituent un guide par lequel Portzamparc Gestion exécute ses responsabilités d'actionnaire :

1. Créer de la valeur durable sur le long terme
2. Protéger les droits des actionnaires
3. Veiller à une structure de conseil indépendante, efficace et responsable
4. Aligner les structures de rémunération avec l'intérêt à long terme des actionnaires
5. Veiller au respect de l'environnement et la société
6. Divulgarion d'informations exactes, adéquates et en temps opportun

La politique de vote complète de Portzamparc Gestion est disponible sur notre site internet à cette adresse : [Notre engagement responsable \(www.portzamparcgestion.fr\)](http://www.portzamparcgestion.fr)

a. Bilan de la stratégie d'engagement et de la politique de vote 2023

Engagement par le vote en 2023

Statistiques de vote	
Année	2023
Assemblées votables	147
Assemblées votées	127
Taux d'assemblées votées	86%
Assemblées votées avec au moins un vote d'opposition	108
Résolutions votées	1541
Votes d'opposition aux résolutions	29%
Répartition thématique des votes d'opposition	
Approbation d'une convention réglementée	3%
Modification statutaire	1%
Nomination d'administrateurs ou de censeurs	20%
Nomination ou renouvellement d'auditeur	1%
Opération dilutive	20%
Programme de rachat d'actions (pilule anti-OPA)	6%
Rémunération des dirigeants ou administrateurs	39%
Validation des comptes ou approbation du quitus	6%
Autres	4%

Nos actions d'engagement en 2023

Les actions disponibles dans notre rapport d'engagement 2023. L'équipe de gestion effectue plus de 400 rencontres par an avec les émetteurs. En 2023, nous avons eu 20 entretiens dédiés à la stratégie et performance ESG de nos émetteurs, dont 3 visites de sites.

Le bilan de la stratégie d'engagement ainsi que le bilan de la politique de vote de Portzamparc Gestion sont tous deux disponibles à cette adresse [Notre engagement responsable \(www.portzamparcgestion.fr\)](http://www.portzamparcgestion.fr)

IV. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Les lignes métiers sont en première ligne de défense pour la gestion de leurs risques, y compris ceux relatifs aux facteurs climatiques et environnementaux. Les fonctions de contrôles sont quant à elles responsables d'organiser et de superviser le dispositif de gestion des risques de la banque. La fonction RISK en particulier a la charge de l'organisation et de la supervision du dispositif de gestion des risques en ce qui concerne les catégories de risques qui sont sous sa responsabilité, y compris ceux liés à des facteurs ESG.

En cohérence avec les attentes des régulateurs et des superviseurs, le groupe BNP Paribas considère que les risques climatiques, environnementaux et sociaux ne sont pas des risques en soi, mais des facteurs de risques qui viennent potentiellement impacter les catégories de risques auxquelles il est généralement exposé, comme les risques de crédit, de marché ou les risques opérationnels. En conséquence, ces considérations sont prises en compte dans les dispositifs de management et de gouvernance du risque de BNP Paribas.

A) Risques climatiques

Dans le cadre de la recherche climatique, BNP Paribas Asset Management a mis en place différentes actions afin d'intégrer ces enjeux au sein de nos processus d'investissement. Les analystes ESG ont adaptés ces actions en fonction de la nature du risque (risque de transition et risque physique). L'intégration de ces risques est encore en cours dans la plupart des équipes d'investissement de BNP Paribas Asset Management ainsi que celle de Portzamparc Gestion.

1. Risques de transition

Afin de limiter le risque de transition sur l'ensemble de nos portefeuilles, nous avons mis en place les actions suivantes :

Une approche sectorielle spécifique : grâce à son expérience et à son expertise, l'équipe de recherche ESG de BNP Paribas AM intègre pleinement les enjeux climatiques au sein de chacune de leurs analyses sectorielles. En effet, la notation intègre par exemple la quantité de carbone émise par les émetteurs (et donc leur capacité à la mesurer), l'existence et la solidité d'un programme de réduction de ces émissions ou encore la capacité de l'entreprise à développer et commercialiser des biens et services durables et donc moins sujets au risque de transition ou de réglementation. Ainsi, les notations ESG qui en ressortent sont le reflet de la prise en considération du risque de transition

Cette information et ces études sont à disposition des gérants ce qui leur permet d'intégrer ces risques dans leur décision d'investissement.

2. Risques physiques

Les travaux de BNP Paribas Asset Management sont particulièrement axés sur les risques liés à la transition. En

complément, BNP Paribas Asset Management a récemment requis les services d'un fournisseur de données spécialisé dans l'évaluation du risque physique. Il nous fournira un score que nous intégrerons directement dans notre modèle de notation ESG.

Les scores de risque physique comprennent trois composantes clés :

- Risque opérationnel,
- Risque d'approvisionnement,
- Risque de marché.

Chaque dimension du risque est notée sur une échelle de 0 à 100. Les scores sont normalisés de manière que le risque climatique des entreprises puisse être comparé à travers différents portefeuilles.

3. Risques de responsabilité

Intégration du risque de responsabilité dans le modèle de notation ESG : le risque de responsabilité fait partie intégrante de notre méthodologie de notation ESG. Nous sommes en mesure d'évaluer cet aspect à la fois de manière quantitative et qualitative. Nous avons des contacts privilégiés avec les émetteurs dans lesquels nous investissons pour recueillir des informations qualitatives, ce qui nous permet de garantir l'exactitude des informations utilisées lors des analyses. En créant un cadre analytique solide autour de la recherche ESG, nous sommes en mesure de porter un jugement indépendant sur les engagements des entreprises en matière d'exposition aux différents risques climatiques et ainsi d'évaluer les niveaux de responsabilité auxquels les émetteurs sont confrontés.

L'ajustement qualitatif de la notation ESG prend en compte une analyse prospective basée sur la stratégie, la vision et les ambitions d'une entreprise. Cette analyse ESG est enrichie par plusieurs sources de recherches externes.

Identification des controverses : Le risque de responsabilité est également intégré grâce à un outil de suivi des controverses de BNP Paribas Asset Management. Ainsi, toutes les entreprises sont surveillées via un flux d'information permanent provenant de sources pertinentes (brokers, données publiques, médias, etc ...)

Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées du niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise. Ces controverses sont reflétées dans la notation de l'émetteur.

B) Risques liés à la biodiversité

Les risques liés au changement climatique et à la biodiversité sont actuellement appréhendés via les politiques sectorielles détaillées plus haut dans ce rapport, au [3. Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles](#).

C) Contrôle et gestion des risques ESG

Un contrôle pré-trade est effectué avant chaque opération grâce à nos outils internes. Il permet de vérifier que l'investissement est bien conforme aux politiques d'exclusions de Portzamparc Gestion.

Un contrôle de second niveau est réalisé sur une base mensuelle par le RCCI qui s'assure que le stock des valeurs composant le portefeuille des fonds ne détient pas de valeurs exclues au regard de nos politiques sectorielles.

Ce contrôle est basé sur la liste des titres non éligibles comparée aux portefeuilles des fonds.

Afin de vérifier le respect des critères de labélisation ISR, un contrôle indépendant effectué par une tierce-partie (auditeur) et annuellement sera réalisé et donnera lieu à une synthèse transmise à la direction de Portzamparc Gestion. Ce contrôle a été défini afin de s'assurer du respect des règles ESG fixées par la gestion des fonds de la gamme Portzamparc Gestion (cadre procédural, respect des règles d'exclusions, respect des critères d'obtention du Label ISR, etc)

Nous visons une note ESG du fonds significativement supérieur à celle de son univers de comparaison ESG.

Les ratios ESG sont envoyés a minima une fois par semaine. Une fiche de suivi de ces ratios est automatiquement envoyée aux gérants et la RCCI de Portzamparc Gestion.

Sur la base de ce contrôle métier, un contrôle trimestriel formalisé sera effectué par la RCCI afin de contrôler 2 aspects spécifiques :

- L'exclusion des titres dont les entreprises profitent de revenus d'activités dans le charbon métallurgique, à savoir revenus > à 10% du revenu total.
- Ce contrôle se basera sur les portefeuilles à la fin de mois sur les 3 mois de la période concernée.
- La correcte réalisation des contrôles de 1er niveau métier, et la mise en œuvre de corrections le cas échéant dans un délai raisonnable.

Le contrôle sera transmis à la direction en même temps que les contrôles relatifs à la bonne exécution des contrôles de 1er niveau de la gestion collective (respect des ratios).

Déclaration des principales incidences négatives (PAI)

Conformément à l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088, l'objectif de cette section est de renforcer la transparence sur les incidences négatives en matière de durabilité.

Les principales incidences négatives (principal adverse impact ou PAI) décrites par la réglementation SFDR désignent les incidences négatives significatives que vont avoir les décisions d'investissement de la société de gestion sur les facteurs de durabilité. Les principales incidences négatives en matière de durabilité reprennent la thématique environnementale, notamment celle du climat et la thématique sociale au travers des ressources humaines et des droits humains. Celles-ci ont été énumérées par la Commission Européenne dans le Règlement (UE) 2022/1288.

Portzamparc Gestion prend en compte dans sa gestion les principales incidence négatives de ses investissements et cette déclaration a vocation à expliquer la manière dont cette intégration est réalisée.

En effet, Portzamparc Gestion réalise une analyse et un suivi des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur plus de 90% des titres valorisés dans ses portefeuilles sur la base des critères retenus par BNP Paribas Asset Management. La méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire de BNP Paribas Asset Management prend en compte les différents PASI, cela est décrit dans l'annexe 1 de la déclaration SFDR de l'entité : [874ADAE2-3EE7-4AD4-B0ED-84FC06E090BF \(bnpparibas-am.com\)](https://www.bnpparibas-am.com) disponible sur le site internet.

Les indicateurs numérotés de 1 à 14 notés dans le tableau ci-dessous sont les indicateurs obligatoires du tableau 1 de l'annexe I du Règlement (UE) 2022/1288, les 3 autres indicateurs des tableaux 2 et 3 sont les indicateurs additionnels choisis par Portzamparc Gestion.

Les 14 facteurs d'incidences négatives ne sont pas pris en compte de manière indépendante mais de façon globale lors de la décision d'investissement.

Indicateurs de Principales Incidences négative

Indicateurs obligatoires applicables aux investissements dans des sociétés

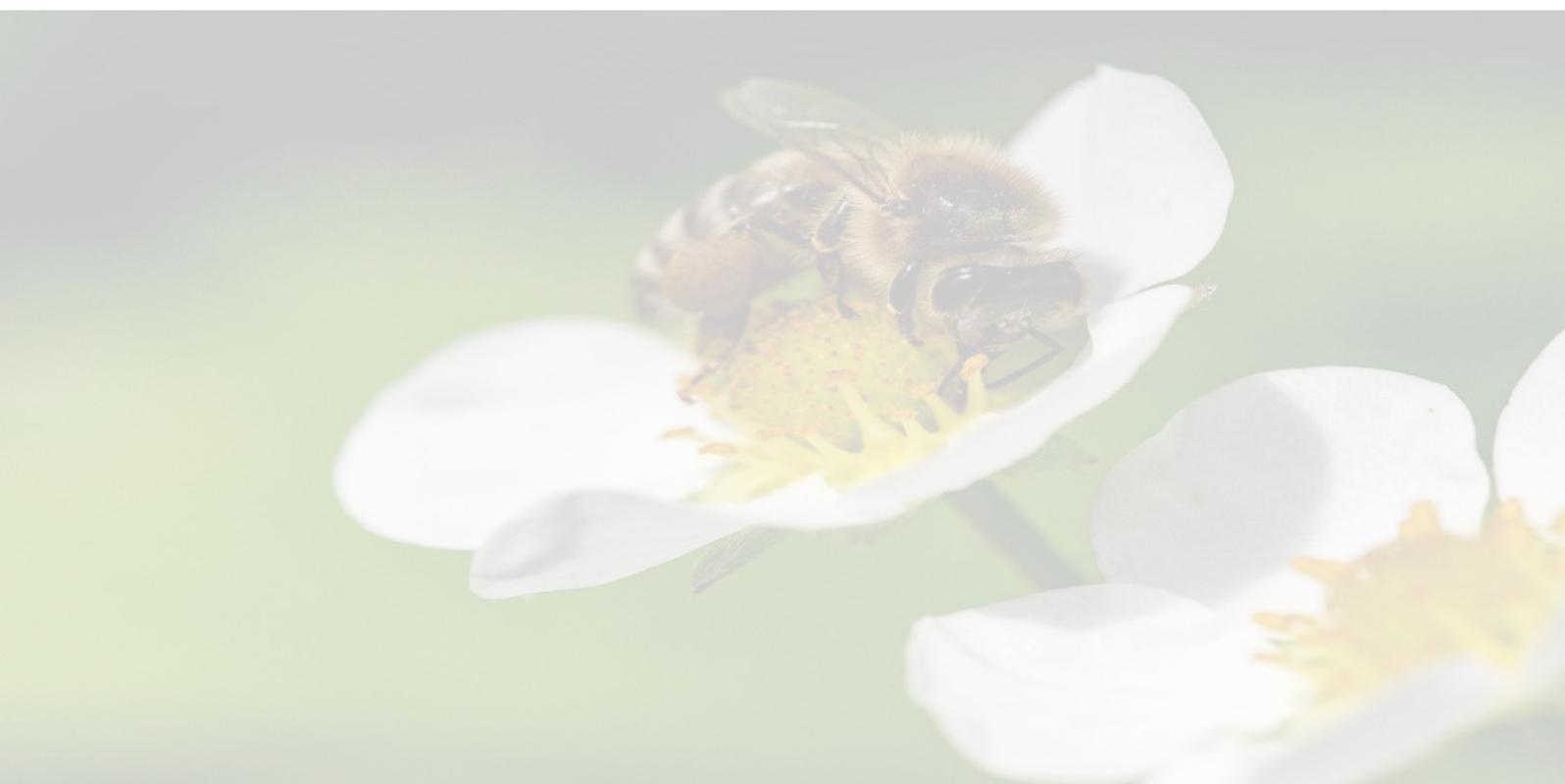
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Unité de mesure	Incidence 2023	Taux de couverture au 31/12/2023	Incidence 2022	Taux de couverture au 31/12/2022
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	Tonnes de CO2	4 164,37	99,83%	8 377,62	98,81%
		Emissions de GES de niveau 2	Tonnes de CO2	768,33	98,99%	1 274,59	99,19%
		Emissions de GES de niveau 3	Tonnes de CO2	91 692,55	99,68%	64 654,45	96,57%
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	Tonnes de CO2 par millions d'euros investis	766,40	99,68%	653	96,57%
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes de CO2 par millions d'euros investis	2294,70	99,68%	1836,1	96,57%
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	%	4,30	94,36%	5,93	96,21%
Emissions de gaz à effet de serre	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	%	Consommation : 67,09% Production : 0,33%	73,82% 100%	Consommation : 67,58% Production : 9,32%	60,33% 100,0%
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'euros de chiffre d'affaires	0,36	99,15%	1,47	87,84%
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	%	0,37	98,61%	1,05	98,64%
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi	Moyenne pondérée	0,000044	Couverture : 17,84% Dont Estimé 89,2% Dont reporté Reported 10,88%	0	11,49%
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements	Million d'euros investi, en moyenne pondérée	3,20	98,73%	9,40	68,76%

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	2,80	98,61%	1,31	98,64%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	%	0,75	92,8%	3,55	70,53%
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	%	8,19	38,77%	8,11	37,87%
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées	% du nombre total de membres	40,65	86,55%	38,35	81,91%

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	%	0	97,84%	0	97,16%
Indicateurs optionnels applicables aux investissements dans des sociétés							
Emission	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	%	66,17	100%	73,58	100%
Questions sociales et personnelles	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (Lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)	%	6,29	94,47%	19,08	90,58%
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme	%	8,1	97,99%	18,77	95,73%

² Source : Clarity AI, données couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.



Avertissements

Portzamparc Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 97-77, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 10 rue Meuris 44100 Nantes, France, RCS Paris 326 991 163, et son site web : www.portzamparcgestion.fr

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue : 1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ; 2. ni un conseil d'investissement.

Il vise à satisfaire aux exigences de publication en vertu de l'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) qui impose aux acteurs des marchés financiers de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement de leur activités de gestion sous mandat, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Les données incluses dans ce document ne sont pas auditées et sont fournies selon des méthodologies internes au groupe BNP Paribas qui incluent des estimations et comportent des biais méthodologiques. Bien que ces données soient considérées comme fiables et exactes, BNP Paribas n'est pas responsable de leur exactitude ou de leur exhaustivité.

Les analyses et opinions contenues dans le présent document sont fondés sur des exigences réglementaires, une méthodologie interne comportant des biais, des hypothèses subjectives, ainsi que des données chiffrées publiées par des tiers à une date donnée et dont la fiabilité peut être incertaine. L'analyse et les conclusions qui en découlent sont donc fournies telles que sans aucune garantie de BNP Paribas quant à leur fiabilité, leur exhaustivité et leur exactitude. Elles peuvent être modifiées à tout moment sans préavis si BNP Paribas le juge nécessaire. BNP Paribas n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, à moins que des modifications réglementaires obligatoires spécifiques ne soient publiées par la suite affectant la présente publication.

En recevant ce document, vous acceptez d'être lié par les limitations ci-dessus.

© BNP Paribas (2024). Tous droits réservés.

Portzamparc Gestion précise que le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution. Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933).

Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question. Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC PRIIPS) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web. Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement.

Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché important, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial. Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes. La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.portzamparcgestion.fr